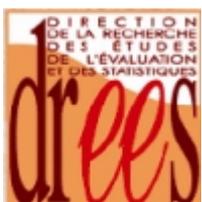




Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2004

Au cours du deuxième trimestre 2004, le nombre d'allocataires payés par les caisses d'Allocations familiales (CAF) au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) ou bénéficiant du revenu minimum d'activité (RMA), en France métropolitaine, a augmenté de 1,3 %, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), et de 10,5 % sur un an.

Cette augmentation résulte de la situation toujours difficile du marché du travail, et des suites de la réforme de l'assurance chômage, suspendue fin mai 2004, qui a entraîné une prise en charge temporaire au titre du RMI d'une partie des chômeurs exclus de l'indemnisation du chômage.



Fin juin 2004, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) ou bénéficiant d'un revenu minimum d'activité (RMA), en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève en données brutes à 1,194 million, soit une augmentation de 9,8 % par rapport au 30 juin 2003 (tableau 1).

À cette date, un peu moins de 100 allocataires bénéficiaient d'un RMA dont l'entrée en application est intervenue à la fin du premier trimestre 2004. Par ailleurs, les versements effectués au deuxième trimestre 2004 au titre du RMI s'établissent à 1,3 milliard d'euros, soit + 11,7 % par rapport au deuxième trimestre 2003.

En Métropole, l'accroissement du nombre d'allocataires en données CVS a été de 1,3 % au deuxième trimestre 2004 et de 10,5 % sur un an

Fin juin 2004, le nombre d'allocataires payés au titre du RMI ou bénéficiant d'un RMA, en France métropolitaine, augmente en données CVS de 1,3 % par rapport au trimestre précédent, ce qui porte à 10,5 % la variation enregistrée sur un an (tableau 2).

La hausse en glissement annuel du nombre d'allocataires au deuxième trimestre 2004, est pour partie liée, à la prise en charge provisoire d'une fraction des chômeurs exclus de l'indemnisation par le régime d'assurance chômage

La hausse du nombre d'allocataires bénéficiant du RMI ou du RMA au deuxième trimestre 2004 s'inscrit dans le contexte d'une situation toujours difficile du marché du travail. L'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles a augmenté de 0,1 % en glissement annuel à la fin du deuxième trimestre 2004 (tableau 3).

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1 et 6 (DEFM) s'est quant à lui accru de 4 % au cours des quatre derniers trimestres, tandis que celui des chômeurs non indemnisés progressait de 8,8 %. Or le chômage et, de manière plus générale, la situation sur le marché du travail constituent l'un des principaux déterminants de l'évolution du nombre d'allocataires. L'augmentation en glissement annuel du nombre d'allocataires du RMI au deuxième trimestre 2004 peut également s'expliquer par un effet provisoire lié aux changements de réglementation.

Encadré 1

Le Revenu minimum d'activité (RMA)

Le CI-RMA institué par la loi du 18 décembre 2003 et dont les dispositions ont été précisées par un décret du 29 mars 2004 a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion (RMI) rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le CI-RMA est un contrat de travail à durée déterminée, sur la base de vingt heures minimum par semaine, conclu pour une durée initiale de six mois, sa durée totale ne pouvant excéder dix-huit mois. La conclusion de chaque CI-RMA et son renouvellement sont précédés de la signature d'une convention entre l'employeur et le président du Conseil général. L'employeur perçoit mensuellement une aide du département égale au montant du RMI net du forfait logement pour une personne isolée. Au terme de chaque convention, l'employeur doit adresser au président du Conseil général un bilan de parcours du titulaire du CI-RMA mentionnant notamment la nature et l'objet des actions de tutorat, de suivi individualisé, d'accompagnement ou de formation professionnelle dont il a bénéficié.

Fin juin 2004 un peu moins d'une centaine de conventions de CI-RMA étaient en cours de validité dans quatorze départements métropolitains : Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Calvados, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Mayenne, Orne, Sarthe, Vendée, Vosges, Yonne. Les trois quarts des conventions ont été signées avec un employeur du secteur marchand, les autres conventions l'ayant été avec un employeur du secteur non marchand.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires bénéficiant du RMI ou du RMA en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Juin 2003	Septembre 2003	Décembre 2003	Mars 2004	Juin 2004	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA	953,0	956,7	987,3	1 059,1	1056,0	+ 10,8
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement mais pas d'un RMA	134,7	135,7	133,6	129,6	137,9	+ 2,4
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant pas d'un RMA	1 087,7	1 092,5	1 120,8	1 188,7	1 193,9	+ 9,8
Allocataires bénéficiant d'un RMA	-	-	-	-	0,1	-
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI ou bénéficiant d'un RMA	1 087,7	1 092,5	1 120,8	1 188,7	1 194,0	+ 9,8

Source : CNAF - DSER.

Note : Ce tableau a été adapté afin de tenir compte de la création du RMA dont les décrets d'application sont parus fin mars 2004 (encadré 1). La description des sources utilisées figure à l'encadré 2.

Tableau 2 - Nombre d'allocataires bénéficiant du RMI ou du RMA en fin de trimestre (données CVS, Métropole, en milliers)

	Juin 2003	Septembre 2003	Décembre 2003	Mars 2004	Juin 2004	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI ou bénéficiant d'un RMA	940,6	960,0	973,8	1 026,2	1 039,3	+ 1,3	+ 10,5

Source : CNAF - DSER.

Tableau 3 - Le marché du travail (données CVS, Métropole, en milliers)

	Juin 2003	Mars 2004	Juin 2004	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles *	15 421,4	15 426,7	15 440,9	+ 0,1	+ 0,1
DEFM de catégorie 1+6	2 797,5	2 855,5	2 909,5	+ 1,9	+ 4,0
Chômeurs non indemnisés *	1 467,8	1 547,5	1 596,7	+ 3,2	+ 8,8

Source : DARES, UNEDIC, * données provisoires.

Note : L'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvre toutes les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, y compris celles ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie 6).

En effet, les allocataires entrés au cours du premier trimestre 2004 du fait de la réforme de l'indemnisation du chômage étaient pour la plupart toujours présents dans le dispositif du RMI à la fin du deuxième trimestre 2004, la convention UNEDIC rétablissant leurs droits à partir du 28 mai 2004 ne produisant ses effets que progressivement.

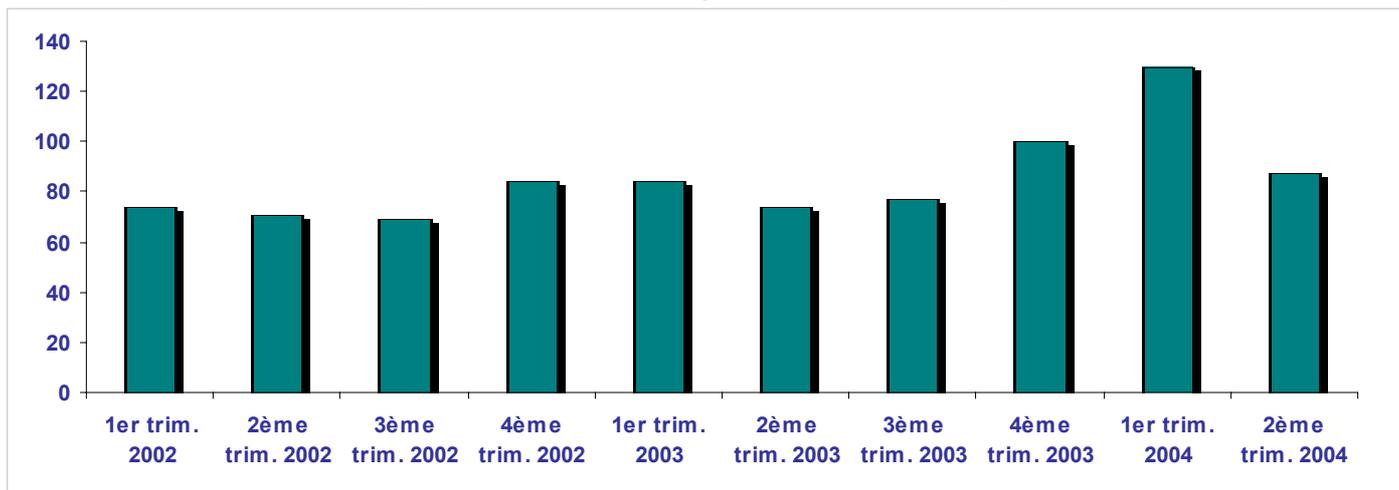
Le nombre d'ouvertures de droit reste relativement élevé au deuxième trimestre 2004

La hausse du nombre d'allocataires résulte notamment d'un nombre toujours relativement élevé d'ouvertures de droit. On entend par ouvertures de droit le nombre d'allo-

cataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au deuxième trimestre 2004, le nombre d'ouvertures de droit a toutefois sensiblement diminué par rapport à celui du trimestre précédent, qui se situait à un niveau exceptionnellement élevé, suite à la réforme de l'indemnisation du chômage (graphique 1).

Les mesures d'intéressement liées aux contrats emploi-solidarité poursuivent leur diminution tandis que les autres s'accroissent sensiblement. Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (hors RMA) a augmenté, en données brutes, de 2,4 % entre juin 2003 et juin 2004 (tableau 1).

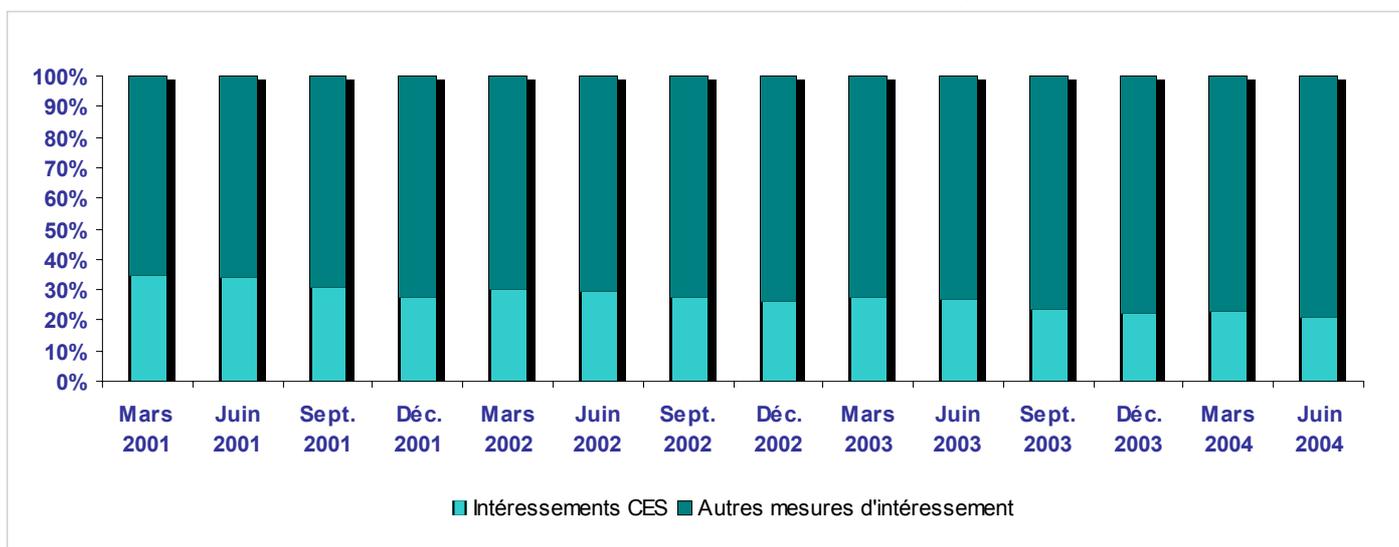
Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF-DSER.

Note : Les données du deuxième trimestre de 2004 sont provisoires.

Graphique 2 - Répartition des allocataires selon le type d'intéressement RMI (données brutes, Métropole et DOM, en %)



Source : CNAF-DSER.

Note : Dans ce graphique, les allocataires qui cumuleraient l'intéressement avec un RMA ne sont pas comptabilisés.

Encadré 2

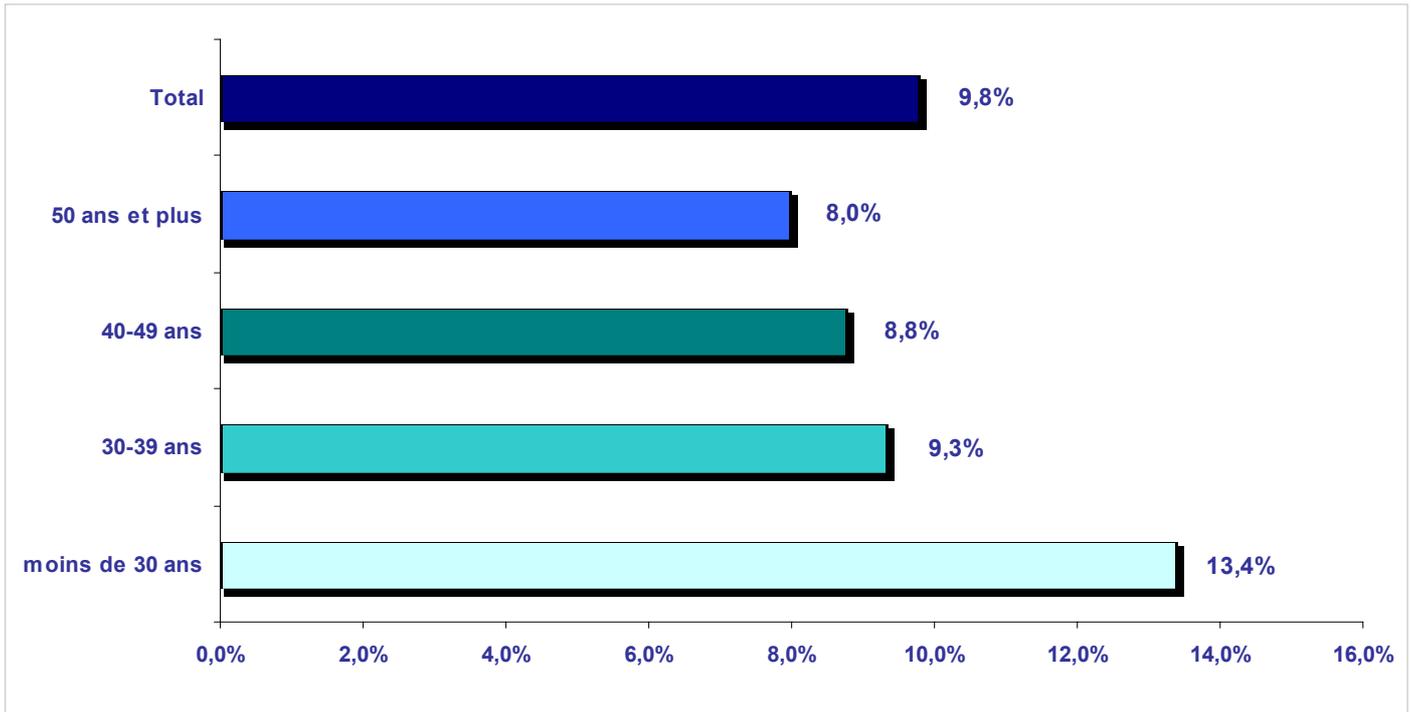
Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (2 % du nombre total d'allocataires en 2003).

Les données relatives aux bénéficiaires du RMI proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales. Elles sont calées sur les dénombrements semestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires fin juin et fin décembre. Celles relatives au mois de mars et au mois de septembre de chaque année sont rendues définitives en juin et décembre respectivement. Les données relatives aux bénéficiaires du RMA sont collectées par la DREES auprès des conseils généraux.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées *a posteriori* par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

Graphique 3 - Evolutions du nombre d'allocataires du RMI par tranches d'âge (données brutes, Métropole et DOM, en glissement annuel)



Source : CNAF - DSER.

L'effectif des allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement dans le cadre d'un contrat emploi-solidarité (CES) continue de reculer (-19,9 % en un an), en lien avec la diminution globale des entrées en CES, tandis que le nombre de bénéficiaires d'autres mesures d'intéressement augmente de 10,5 % (graphique 2).

Le nombre d'allocataires âgés de moins de 30 ans a progressé plus rapidement au cours de la dernière année

Entre juin 2003 et juin 2004, le nombre d'allocataires âgés de moins de 30 ans (qui représentent environ 22 % de l'ensemble) a progressé plus rapidement que la moyenne (13,4 % contre 9,8 % en données brutes, graphique 3).

Cette évolution peut être reliée à celle du chômage des jeunes et, dans une moindre mesure, aux effets de la réforme des filières d'indemnisation du chômage du 1er janvier 2003, qui ont touché en particulier les filières courtes auxquelles les jeunes chômeurs ont majoritairement accès.

Christel Gilles et Patrick Petour ■

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale
DREES

Sophie Cazain, Stéphane Donné ■

Pôle Statistiques de Prestations et d'Action sociale
CNAF

■ **Pour en savoir plus**

- Cazain S., Donné S., Azizi K., Petour P., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2004*, CNAF, *l'e-ssentiel*, 2004, n° 26 et DREES, *Etudes et Résultats*, 2004, n° 316.
- Azizi K., Gilles C., *L'évolution du RMI en 2003 : une analyse économétrique*, *Etudes et Résultats*, 2004, n° 333.
- Lorgnet J.-P., Mahieu R, Nicolas M. et Thibault F., *RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée*, *l'e-ssentiel*, 2004, n° 21.
- Anguis M., Chanut J.-M. et Gilles C., *Les allocataires de minima sociaux en 2002*, *Etudes et Résultats*, 2003, n° 276.

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Virginie Madelin
Directeur-adjoint de la rédaction
Julien Damon
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet

Contact :
lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769